

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés: Françoise THYSS par Matthias CORNEVAUX

Secrétaire : Gilbert ROURE

Adoption du Compte rendu du conseil du 8 septembre 2016.

Travaux :

- Pont de Camargues : Le PNC estime que la semelle rive droite soutenant la voûte du pont est trop importante. Afin d'assurer une meilleure intégration et ne pas avoir d'impact paysager trop important, il a été convenu de casser les arrêtes du béton, de boucharder et mettre des grosses pièces (boules de granit) pour masquer le béton.
- La Vérié : Les travaux sont finis et sont très satisfaisants.
- Mas de la Barque : suite à un affouillement, des travaux ont été réalisés cette semaine sur un aqueduc près de la STEP du Mas de la Barque. Du béton a été mis sous la buse.
- Pont du Villaret : les travaux sont engagés et le radier a été réalisés par l'entreprise Rouvière.
- Programme Voirie : Les revêtements de routes (Le Merlet, Villaret, Fraissinet...) sont en cours. Le gué de la Brousse a été fait.
- VC1 : les travaux doivent reprendre dans 15 jours. Seront réalisés du béton et des aqueducs sur la section Montgros – L'Hôpital. Les travaux sont commandés à l'entreprise BEAU TP.
- Pont du Massufret : Les travaux sont à l'arrêt en l'attente d'une intervention d'ERDF pour la dépose de la ligne souterraine qui passe dans la chaussée du Pont.
- Enfouissement des réseaux secs à Fraissinet : Les travaux vont commencer et se dérouler d'ici la fin de l'année.
- La Brousse : Une réunion publique a eu lieu et s'est bien déroulée. Des modifications seront faites sur le tracé initial de la voie de contournement du village. Le conseil doit contacter pour information Rémi FOLCHER (absent à la réunion) au sujet des modifications de tracé envisagées, Une rencontre avec le SDEE et Lozère Ingénierie est à prévoir pour les travaux situés à l'intérieur du village.
- Sanitaires du Gîte : Les travaux sont commandés et auront lieu la 3ème semaine de janvier 2017 durant la fermeture du gîte,

- Travaux sur la cure (projet de la ComCom) : les travaux prennent du retard en raison des délais de séchage de la chape liquide.
- WC publics pour la place de l'église : une consultation a été lancée. Ces WC seront situés à droite de la future poste.

Crèche : Suite à une visite des locaux en compagnie du conseil général quelques problèmes de fonctionnement ont été relevés auxquels il convient de remédier. Ils concernent les couchages utilisés sur la mezzanine qui n'est pas prévue pour cet usage (sécurité du transport des enfants) et l'aménagement du coin cuisine vis à vis de l'accès aux sanitaires. L'architecte qui avait monté le projet a été contacté afin d'étudier une proposition pour remédier à ces problèmes.

En parallèle, après débat il apparaît que la crèche actuelle n'est pas la solution à terme pour disposer d'une crèche totalement aux normes et fonctionnant en synergie avec l'école. Il est décidé par délibération du Conseil de lancer une consultation pour qu'un architecte réalise un APS pour une nouvelle crèche qui pourrait s'intégrer au bâtiment de l'école.

Cette crèche aurait une surface de 100m², pourrait accueillir 12 enfants et serait conçue pour faciliter la classe passerelle vers l'école.

École : nous avons de gros soucis avec la toiture de l'école . Christophe PANTEL est intervenu en urgence pour remédier à un gros problème de fuite.

Il faut réparer le faux plafond de la cuisine (peut être changer les plaques de faux plafond et repeindre). Yves COMMANDRE est chargé de consulter des artisans.

Dans les années à venir, il faudra refaire tout le toit. L'idée de poser des panneaux photovoltaïque dans le cadre de cette rénovation est débattue. Ceci permettrait la réalisation d'économie

Stephan Maurin est en charge de prendre des renseignements auprès de communes ayant déjà mis de tels projets en œuvre.

A souligner que cette solution est également envisageable pour la toiture de la mairie.

Ces solutions sont cependant à débattre avec l'ABF.

Maison Martin : suite à un contact avec les acquéreurs ayant signé la promesse de vente, la signature de l'acte pourrait s'envisager seconde quinzaine d'octobre.

Distributeur Automatique de Billets (DAB) : Lors d'une entrevue entre Mr le Maire et Mr Cruize du Crédit Agricole, ce dernier a indiqué que la charge locative, reportée sur le seul fonctionnement du DAB (depuis la fermeture de l'agence), conduisait à un déficit systématique que la collectivité s'est engagé à couvrir jusqu'à hauteur de 3.000 €/an. Cette situation n'est pas viable et si une situation n'est pas trouvée le CA pourrait envisager le retrait de ce DAB.

Les solutions envisagées sont :

- soit de déplacer le DAB sur un emplacement mis gratuitement à disposition par la commune,
- soit la Mairie prend en charge le loyer du local et le met ensuite gratuitement à disposition du CA en échange de l'abandon de la charge de l'éventuel déficit annuel. Dans ce second cas de figure, la commune disposerait du local de l'ancienne agence et il faudrait que la Mairie soit autorisée à sous louer cette partie non utilisée par le DAB.

Le conseil municipal se prononce pour la deuxième option et charge Monsieur le Maire de rencontrer la propriétaire.

Délibérations :

- Une délibération est prise à l'unanimité pour modifier les statuts de la Communauté de Communes pour que toutes les communautés appelées à fusionner ensemble au 1er janvier 2017 aient les mêmes compétences.
- Une délibération est prise à l'unanimité pour le renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune (250 000 €),
- Une délibération est prise à l'unanimité pour modifier le budget primitif pour l'opération de la tour de l'horloge suite à une erreur (montant voté HT et non TTC) et le surcoût lié au complément d'échafaudage.
- Une délibération est prise à l'unanimité pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents, dans le cadre prévu par la loi et selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique

territoriale.

- Une délibération est prise pour fixer les détails de la nouvelle communauté de communes. Le siège social sera donc à Ste Croix, le siège administratif au Collet. Cette communauté portera le nom « Des Cévennes au Mont Lozère »

Comptes rendus de réunion :

- Unité de soin mobile :** Projet porté par l'association Quoi de Neuf et un Interne en médecine générale en stage à Florac. L'idée est de réaliser des tournées 1 fois par semaine au moyen d'un camion banalisé où se tiendrait :
 - la permanence de « Quoi de neuf »
 - un accès aux soins primaires, ainsi qu'un point hygiène.

Il y a deux tournées de prévenues, celle qui nous concerne est celle englobant Le Pont, St Frezal et le Collet. L'accès aux soins primaire ne comprend pas de consultation médicale pouvant donner lieu à ordonnance, mais des conseils de santé, d'hygiène, de l'aide au dépistage de maladies, une approche de l'addictologie. Le but est de permettre à des gens coupés de l'accès au soin d'y renouer pour, à terme, être pris en charge par des médecins.

Il est d'autre part envisagé une solution de portage de repas à moyen/long terme ainsi qu'un travail de lien social vers les personnes âgées ne pouvant se déplacer.

Ce projet commence le 29/11/2016 pour le Pont, et fera une première période de test de six mois. Un bilan sera fait à son terme.

Le Conseil décide de mettre à disposition une place sur le parking de l'église pour le camion et l'usage du foyer logement (grande salle) au cas où le médecin en aurait besoin.

- Monsieur le Maire présente au Conseil les avancées concernant la mise en place de la future communauté de communes. En ce moment, l'enjeu pour le Pont est de garder son office de tourisme en y rattachant les actuels points d'information des communes des deux autres Communautés de communes.

Questions diverses :

- Journal municipal : Les conseillers sont chargés de transmettre au maire des sujets pour le journal d'ici une quinzaine de jours.
- Les chalets d'Emma : Dépôt de permis pour la construction de chalets à Masméjean. Cette fois la demande semble être dans les clous.
- Réseau de chaleur : le SDEE étudie la possibilité de reprendre le projet comme maître d'ouvrage.
- Déneigement : réunion viabilité hivernale prévue le 18/10/2016. Un point sur les équipements à acheter sera réalisé, les élus concernés sont chargés de demander des devis. Un dossier de demande de subvention sera déposé au titre de la DETR pour l'achat de ces équipements.

Agenda :

- Bureau municipal le 17 novembre à 20h à Fraissinet
- Conseil Municipal le 25 novembre à 20h30 au Pont – Foyer Logement